## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret n° 2008-465 du 15 mai 2008 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique

NOR: IOCA0811362D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu la Constitution, notamment ses articles 4 et 62 (deuxième alinéa);

Vu le code électoral, notamment ses articles LO 128, L. 154 à L. 163 et R. 98 à R. 102;

Vu la loi nº 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique;

Vu la loi de finances pour 2008 (n° 2007-1822 du 24 décembre 2007);

Vu le décret nº 2007-589 du 24 avril 2007 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'ensemble des décisions du Conseil constitutionnel du 17 janvier 2008 au 17 avril 2008 déclarant inéligibles certains candidats aux élections législatives des 10 et 17 juin 2007 en application de l'article LO 128 du code électoral:

Vu la publication générale des comptes de 2006 des partis et groupements politiques effectuée par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques au *Journal officiel* du 27 décembre 2007 ;

Considérant qu'il résulte de l'examen des comptes des partis et groupements politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques que les cinq formations suivantes :

Groupement France-Réunion;

Mouvement libéral martiniquais;

Parti pour la libération de la Martinique;

Parti progressiste démocratique guadeloupéen;

Parti socialiste guadeloupéen,

doivent être regardées comme n'ayant pas satisfait à leurs obligations comptables au titre de l'exercice 2006 et perdent, en conséquence, le bénéfice de l'aide publique pour 2008;

Vu la communication adressée le 18 décembre 2007 au Premier ministre par le président du Sénat au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 susvisée ;

Vu la communication adressée le 20 décembre 2007 au Premier ministre par le président de l'Assemblée nationale au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 susvisée,

#### Décrète:

**Art. 1**er. – Le montant des aides attribuées aux partis et groupements politiques en application des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 susvisée est fixé pour l'année 2008 à 74 818 078,89 euros.

Le montant de la première fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques mentionnés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 susvisée est fixé à 34 685 874,89 euros.

Le montant de la seconde fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques mentionnés au sixième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 susvisée est fixé à 40 132 204 euros.

- **Art. 2.** La somme mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe I au présent décret.
- **Art. 3. –** La somme mentionnée au troisième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe II au présent décret.

- **Art. 4. –** Chacun des partis et groupements politiques figurant soit à l'annexe I, soit à l'annexe II doit faire connaître au ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (1) son numéro SIRET, le numéro de compte bancaire sur lequel devra être versée la somme qui lui est attribuée ainsi que l'identité du titulaire de ce compte.
- **Art. 5.** La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 2008.

François Fillon

Par le Premier ministre:

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, MICHÈLE ALLIOT-MARIE

#### ANNEXE I

#### PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA PREMIÈRE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2008

	NOMBRE de voix prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2008 compte tenu de la loi sur la parité
I. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats dans au moins 50 circonscriptions (métropole)				
Union pour un mouvement populaire (UMP)	10 287 207	435	153	13 083 597,40
Parti socialiste	6 432 544	291	240	10 244 927,76
UDF - Mouvement démocrate	1 920 304	359	202	2 763 146,68
Parti communiste français (PCF)	1 158 559	274	240	1 874 178,37
Front national (FN)	1 095 784	285	273	1 813 549,15
Les Verts	857 625	287	291	1 434 818,37
Ligue communiste révolutionnaire (LCR)	534 666	252	245	894 503,54
Mouvement pour la France (MPF)	356 786	213	207	596 907,86
Parti radical de gauche	365 162	48	23	503 364,51
Lutte ouvrière (LO)	218 233	282	281	365 106,80
Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT)	214 389	124	122	358 675,73
Le Trèfle-Les nouveaux écologistes homme-nature-animaux	99 603	91	99	163 129,03
Mouvement écologiste indépendant (MEI)	76 990	72	59	122 414,22
Solidarité écologie gauche alternative (SEGA)	73 220	54	30	104 998,34
Sous-total I	23 691 072	3 067	2 465	34 323 317,76

<sup>(1)</sup> Secrétariat général, direction de la modernisation et de l'action territoriale (sous-direction des affaires politiques et de la vie associative, bureau des élections et des études politiques), place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

	NOMBRE de voix prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2008 compte tenu de la loi sur la parité
II. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats exclusivement outre-mer				
Parti communiste réunionnais	59 096	3	1	74 151,31
Tahoeraa Huiraatira	36 141	2	0	30 232,19
Front de libération de la Polynésie	32 608	2	0	27 276,82
Mouvement indépendantiste martiniquais	21 864	4	0	18 289,39
L'Avenir ensemble	19 268	3	0	16 117,81
Identité et République	17 018	1	0	28 471,35
Parti progressiste martiniquais	16 358	1	1	27 367,16
FLNKS	11 823	2	0	9 890,02
Démocratie et République - anciennement Metz pour tous	8 746	0	1	14 632,18
Guadeloupe unie socialisme et réalités	6 955	1	1	11 635,81
Bâtir le pays Martinique	5 848	2	0	4 891,89
RAUTAHI	5 242	1	1	8 769,94
L'Action	4 920	1	0	8 231,23
No oe e te nunaa	4 743	1	1	7 935,10
Rassemblement pour la Calédonie	4 352	1	0	7 280,96
Objectif Guadeloupe	4 209	1	1	7 041,71
Parti socialiste réunionnais	3 765	4	1	4 409,23
NOFWAP la Guadeloupe en action	3 732	2	2	6 243,69
Mouvement la Réunion autrement	3 558	1	0	5 952,58
Rassemblement démocratique pour la Martinique	3 156	1	0	5 280,03
Walwari	3 116	0	1	5 213,11
Avenir meilleur population de la Réunion	2 756	2	3	4 610,83
Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale	2 485	1	0	4 157,44
Union pour Wallis-et-Futuna (UPWF)	2 424	1	0	4 055,39
Rassemblement pour la défense des intérêts de la 3º circonscription	2 295	0	1	3 839,57

	NOMBRE de voix prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2008 compte tenu de la loi sur la parité
La Relève	1 920	1	0	3 212,19
Union centriste et libérale	1 808	1	0	3 024,81
Parti socialiste guyanais	1 429	1	0	2 390,74
Archipel demain	1 098	1	0	1 836,97
Fetia Api	1 021	0	2	854,07
Cap sur l'avenir	966	0	1	1 616,13
Le groupe des non-inscrits	930	1	0	1 555,90
Parti communiste guadeloupéen	707	1	0	1 182,82
Te'Avei'a	542	1	0	906,77
Union calédonienne	225	1	0	376,43
Sous-total II	296 899	45	18	362 557
Total	23 987 971	3 112	2 483	34 685 874,89

#### ANNEXE II

# PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA SECONDE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2008

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES représentés au Parlement	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ouvrant droit au versement de l'aide publique			MONTANT de l'aide publique attribuée pour 2008
	Assemblée nationale	Sénat	Total	
Union pour un mouvement populaire	317	164	481	21 400 875,97
Parti socialiste	191	89	280	12 457 890,38
Parti communiste français	18	22	40	1 779 698,63
UDF - Mouvement démocrate	3	26	29	1 290 281,50
Fetia Api	18	5	23	1 023 326,71
Parti radical de gauche	7	6	13	578 402,05
Les Verts	4	5	9	400 432,19
Mouvement pour la France	3	3	6	266 954,79
Démocratie et République - anciennement Metz pour tous	0	3	3	133 477,40

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES représentés au Parlement	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ouvrant droit au versement de l'aide publique			MONTANT de l'aide publique attribuée pour 2008
	Assemblée nationale	Sénat	Total	
Tahoeraa Huiraatira	2	1	3	133 477,40
Rassemblement pour la Calédonie	2	1	3	133 477,40
Parti communiste réunionnais	1	1	2	88 984,93
Guadeloupe unie, socialisme et réalités	1	1	2	88 984,93
Archipel demain	0	1	1	44 492,47
Mouvement indépendantiste martiniquais	1	0	1	44 492,47
Rassemblement démocratique pour la Martinique	0	1	1	44 492,47
Parti socialiste guyanais	1	0	1	44 492,47
Parti progressiste martiniquais	1	0	1	44 492,47
Parti communiste guadeloupéen	1	0	1	44 492,47
Cap sur l'avenir	1	0	1	44 492,47
La Relève	0	1	1	44 492,47
Total	572	330	902	40 132 204,00